



COMMUNE DE MESSERY

COMPTE-RENDU / PROCES-VERBAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2022 20 h.

L'an deux mille vingt-deux, le trente mars, à vingt heures, le conseil municipal de la commune dument convoqué, s'est réuni à l'espace Littorelle, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Serge Bel, Maire.

Etaient présents : Serge BEL. Frédéric RODRIGUES. Nathalie VUARNET. Thierry NOIR. Roseline MEGHEZZI. Claude GERARD. Cyril PUECH. Alexis MARI. Annie BLOT. Charlène COSTAFROLAZ. Jacques GROSJEAN. Alexandre RAYMOND.

Absents : Lucille SCHEFZICK. Bettina SCHMIDT. Isabelle DUCROZ. Claude CERRI. Bernard WALLET. François KRAUZE. Nathalie REYNAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 12

Nombre de procurations : 5

Date de la convocation : 23/03/2022

I. Désignation du secrétaire de séance

Claude GERARD est désigné secrétaire de séance.

II. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 février 2022

Le P.V. est approuvé à l'unanimité.

III. Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Cimetière

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2021 du budget Cimetière,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Cimetière » dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV. **Approbation du Compte Administratif 2022 « Budget Cimetière »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2021 « Cimetière » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2021 « Cimetière », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2021 tels que résumés après.

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et litres)	Section d'exploitation	A 7 971,49	G 7 971,49	G A 0,00
	Section d'investissement	B 7 971,49	H 6 371,49	H B -1 600,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 1 330,37 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 6 371,49 (si déficit)	J 0,00 (si excédent)

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 22 314,47	Q= G+H+I+J 15 673,35	=Q-P -6 641,12

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	= G+I+K 9 301,86	1 330,37
	Section d'investissement = B+D+F	= H+J+L 6 371,49	-7 971,49
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	= G+H+I+J+K+L 15 673,35	-6 641,12

V. Affectation du résultat d'exploitation 2021 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021 du « Cimetière »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 1 330.37 €

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Excédent d'exploitation capitalisé :

Résultat d'exploitation reporté : 1 330.37 €

VI. Approbation du Budget Primitif 2022 « Budget Cimetière »

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif Cimetière comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 600,00	0,00	6 736,21	6 736,21	6 736,21
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 605,00	0,00	6 736,21	6 736,21	6 736,21
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		1 605,00	0,00	6 736,21	6 736,21	6 736,21
023	Virement à la section d'investissement (6)	6 641,12		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	6 400,00		7 971,49	7 971,49	7 971,49
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		13 041,12		7 971,49	7 971,49	7 971,49
TOTAL		14 646,12	0,00	14 707,70	14 707,70	14 707,70

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 707,70
--	-----------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 646,12	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		6 646,12	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 646,12	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	8 000,00		13 377,33	13 377,33	13 377,33
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		8 000,00		13 377,33	13 377,33	13 377,33
TOTAL		14 646,12	0,00	13 377,33	13 377,33	13 377,33

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 330,37
--	----------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 707,70
--	-----------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	8 000,00		13 377,33	13 377,33	13 377,33
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	8 000,00		13 377,33	13 377,33	13 377,33
	TOTAL	8 000,00	0,00	13 377,33	13 377,33	13 377,33

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	7 971,49
--	-----------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 348,82
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	13 377,33	13 377,33	13 377,33
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	13 377,33	13 377,33	13 377,33
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	1 330,37	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 330,37	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 330,37	0,00	13 377,33	13 377,33	13 377,33
021	Virement de la section d'exploitation (4)	5 641,12		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	5 400,00		7 971,49	7 971,49	7 971,49
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 041,12		7 971,49	7 971,49	7 971,49
	TOTAL	14 371,49	0,00	21 348,82	21 348,82	21 348,82

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	21 348,82
---	------------------

VII. **Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Affaires Scolaires**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que celui-ci a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021, Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion « Affaires Scolaires » dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VIII. **Approbation du Compte Administratif 2021 « Budget Affaires Scolaires »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2021 « Affaires Scolaires » et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et M. Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2021 « Affaires Scolaires », lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II		
VUE D'ENSEMBLE					A1		
EXECUTION DU BUDGET							
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	875 662,25	G	788 863,55		
	Section d'investissement	B	64 885,89	H	92 185,05		
			+	+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	49 588,70 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)		
			=	=			
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		790 136,84	= G+H+I+J	881 048,60	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	70 215,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		70 215,00	= K+L		0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		875 662,25	= G+I+K		788 863,55
	Section d'investissement	= B+D+F		184 689,59	= H+J+L		92 185,05
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		860 351,84	= G+H+I+J+K+L		881 048,60

IX. Affectation du résultat d'exploitation 2021 « Budget Affaires Scolaires »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021 des « Affaires Scolaires »,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 113 201.30 €.

Décide d'affecter ce résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 113 201.30 €

X. Approbation du Budget Primitif 2022 « Budget Affaires Scolaires »

Cyril PUECH apporte les explications suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement 2021, comme celles de 2020, sont des dépenses « d'années COVID » ; elles ne rendent pas compte du fonctionnement d'une année normale.
- La totalité des demandes du service scolaire et 98 % des demandes du directeur de l'école ont été reprises dans le projet de B.P. 2022. Notons à ce sujet un effort financier

important concernant la subvention à la coopérative scolaire (+ 2 500 €).

- Les achats de fuel ont augmenté de 8 500 € en 2021, passant de 11 000 € à près de 20 000 €. Pour 2022, une augmentation de 10 000 €, soit 50 % de la dépense 2021, a été prévue.
- Pour les achats de repas à la coopérative de SCIEZ, difficile de mesurer l'impact réel du changement de fournisseurs car l'année 2021 a été une année tronquée en termes de fréquentation du restaurant scolaire.
- La rénovation des toilettes du primaire n'a pas été réalisée en 2021 et le crédit a été reporté pour 2022 (20 000 €). Idem pour les travaux acoustiques au restaurant (les 20 000 € prévus au BP 2021 n'ont pas été employés).
- Par contre la porte d'entrée de la maternelle a été changée (env. 5 000 €) et la ventilation refaite à l'école (27 000 €).
- En 2021, 40 000 € ont été consacrés au remboursement d'intérêts d'emprunts. Ajoutés aux 51 000 € de remboursement de capital, c'est 96 000 € qui sont affectés au remboursement des 2 emprunts (emprunt pour restaurant scolaire + acquisition terrain en herbe jouxtant l'école). Cela représente env. 13 % des dépenses totales de ce budget.
- Les dépenses de personnel de l'école et du périscolaire représentent env. 31 % de la masse salariale totale de la commune.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- Ce budget est alimenté, en recettes réelles, essentiellement par les contributions des 2 communes et les redevances périscolaires. En 2021 ces dernières ont représenté env. 17 % des contributions des 2 communes.
- En 2021, le mode de calcul de la participation de Nernier n'a pas été modifié suite au refus de cette commune de participer aux dépenses d'investissement et de remboursement d'emprunts.
- Par contre, les tarifs repas et heures de garderies ont évolué en 2021 suite à la mise en place à la rentrée de septembre du quotient familial et d'un tarif différentiel pour les élèves de Nernier. Impossible pour le moment de mesurer l'impact financier de ce changement en raison d'une fréquentation très aléatoire du restaurant scolaire en 2021 pour raisons sanitaires. Toutes choses égales par ailleurs, il semble toutefois que le tarif différentiel appliqué aux familles de Nernier (cumulé au quotient familial) compense largement le « manque à gagner » découlant de la position de la commune.
- La contribution de Messery passe, dans le projet de B.P. 2022, de 601 000 € à 564 000 € ; explication : excédent de fonctionnement 2021 de 113 000 € reporté, donc besoin de financement réduit.

- Par contre, celle de Nernier augmente (45 000 € en 2021 contre 60 000 € dans le BP 2022) car basée sur les dépenses de fonctionnement et le nombre d'élèves de Nernier de l'année n-1. Ces deux paramètres ayant augmenté en 2021, la participation de Nernier augmente de façon arithmétique.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 70 000 € étaient prévus dans le B.P. 2021 pour financer des travaux accessibilité handicapés ; les travaux n'ayant pas été réalisés, les crédits sont intégralement reportés.
- Comme l'an dernier, 12 000 € sont inscrits dans le B.P. 2022 pour l'acquisition de matériel informatique dans le cadre du plan numérique proposé par l'inspection d'académie (subvention = 70 %).
- Un crédit de 18 000 € (Investissement + fonctionnement) est prévu pour l'aménagement du patio.

CONCLUSION

- L'année 2021 a été l'année de la mise en place du quotient familial et du tarif différentiel entre les habitants de Messery et les non-résidents.
- Ça a été aussi une année avec un nouveau fournisseur : la coopérative de SCIEZ.
- L'école représente, dans le C.A. 2021, env. 18 % des dépenses de la commune.

Alexandre RAYMOND attire l'attention de l'assemblée sur les travaux qui vont devoir être faits sur le bâtiment de l'école dans les années futures, notamment en termes d'isolation. Pour lui, les dépenses seront de l'ordre de plusieurs centaines de milliers d'euros.

Le maire et Nathalie VUARNET lui répondent qu'ils en sont conscients et rappellent qu'un diagnostic énergétique de la structure scolaire et périscolaire a été réalisée en 2021.

Concernant la consommation énergétique du bâtiment de l'école, Alexandre RAYMOND déplore que trop souvent, les fenêtres des classes restent ouvertes, ce qui entraîne des gaspillages énergétiques importants.

Il lui est répondu qu'en période de covid, cette pratique était fortement souhaitée.

Alexandre RAYMOND demande des informations sur la mise aux normes handicapés de l'école.

Il lui est répondu que des crédits sont budgétés depuis plus d'un an et que les travaux sont à venir.

Concernant les tarifs, Alexandre RAYMOND aimerait connaître l'impact financier de la mise en place du quotient familial et des tarifs différentiels pour les hors communes.

Roseline MEGHEZZI lui répond que les comparaisons sont pour le moment hasardeuses en raison d'une fréquentation « tronquée » du restaurant scolaire et de la garderie en raison du covid.

Au vu des dernières évolutions sanitaires, un comparatif semble aujourd'hui réalisable ; Alexandre RAYMOND aimerait que des réponses chiffrées soient données assez rapidement.

Gérard TEDESCHI lui répond que cela ne semble pas poser de problèmes.

Le maire « dit deux mots » de la position de la commune de Nernier : ses représentants ont fait savoir qu'ils acceptaient de participer à certains investissements réalisés à l'école mais pas à tous. Partant de là, il leur a été répondu que leur proposition ne pouvait être acceptée.

Roseline MEGHEZZI apporte quelques précisions concernant le projet de patio : il a été présenté aux enseignants qui se sont montrés intéressés. En plus d'un usage dans le cadre de l'école, il pourra aussi être utilisé au niveau du périscolaire.

Au sujet du nouveau fournisseur de repas pour le restaurant scolaire, Roseline MEGHEZZI note que les relations sont fréquentes et constructives et que la réactivité du foyer socio-culturel de Sciez, en cas de problème, est bonne.

Alexandre RAYMOND s'interroge sur l'augmentation des dépenses d'électricité entre 2020 et 2021.

Pour Nathalie VUARNET, cette augmentation n'est pas due au changement de prestataire mais aux pratiques des fournisseurs d'électricité qui procèdent, au niveau de leur facturation, par estimations et ajustements successifs ; dans ces conditions, il est très difficile de faire des comparaisons dans le temps.

En réponse à une question d'Alexandre RAYMOND, Nathalie VUARNET répond que le prix du kWh est gelé sur la durée du contrat mais que les taxes bien-évidemment évoluent.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

Adopte le Budget Primitif 2022 « Affaires Scolaires » comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	376 939,00	0,00	310 136,00	310 136,00	310 136,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	332 546,00	0,00	334 760,00	334 760,00	334 760,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	10 270,00	0,00	14 802,00	14 802,00	14 802,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		719 755,00	0,00	659 698,00	659 698,00	659 698,00
66	Charges financières	45 451,00	0,00	42 970,00	42 970,00	42 970,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		765 206,00	0,00	702 668,00	702 668,00	702 668,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	95 321,00		73 994,00	73 994,00	73 994,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		95 321,00		73 994,00	73 994,00	73 994,00
TOTAL		860 527,00	0,00	776 662,00	776 662,00	776 662,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

776 662,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	14 300,00	0,00	8 855,00	8 855,00	8 855,00
70	Produits services, domaine et ventes div	162 000,00	0,00	138 312,00	138 312,00	138 312,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	683 777,00	0,00	65 370,00	65 370,00	65 370,00
75	Autres produits de gestion courante	450,00	0,00	564 125,00	564 125,00	564 125,00
Total des recettes de gestion courante		860 527,00	0,00	776 662,00	776 662,00	776 662,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		860 527,00	0,00	776 662,00	776 662,00	776 662,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		860 527,00	0,00	776 662,00	776 662,00	776 662,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

776 662,00

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	1 000,00	0,00	2 140,00	2 140,00	2 140,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	16 551,15	215,00	48 119,76	48 119,76	48 334,76
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	70 000,00	0,00	0,00	70 000,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	87 551,15	70 215,00	50 259,76	50 259,76	120 474,76
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	50 998,00	0,00	53 490,00	53 490,00	53 490,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	50 998,00	0,00	53 490,00	53 490,00	53 490,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	138 549,15	70 215,00	103 749,76	103 749,76	173 964,76
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
	TOTAL	138 549,15	70 215,00	103 749,76	103 749,76	173 964,76

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	22 289,54
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	196 254,30
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	6 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	6 400,00	0,00	8 400,00	8 400,00	8 400,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	480,00	0,00	659,00	659,00	659,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	85 936,85	0,00	113 201,30	113 201,30	113 201,30
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	86 416,85	0,00	113 860,30	113 860,30	113 860,30
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	92 816,85	0,00	122 260,30	122 260,30	122 260,30
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	95 321,00		73 994,00	73 994,00	73 994,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	95 321,00		73 994,00	73 994,00	73 994,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	188 137,85	0,00	196 254,30	196 254,30	196 254,30
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					0,00
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					196 254,30

XI. **Approbation du Compte de Gestion 2021 – Budget Principal Commune**

Le Conseil municipal,

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2021 établi par le comptable public.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le compte de gestion « Budget Principal Commune de Messery » dressé, pour l'exercice 2021, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

XII. **Approbation du Compte Administratif 2021 « Budget Principal Commune »**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Frédéric RODRIGUES, Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif 2021 dressé par M. Serge BEL, en l'absence de ce dernier :

Après avoir pris connaissance du projet de Compte Administratif 2021 de la Commune et avoir entendu M. Frédéric RODRIGUES et Cyril PUECH en faire la présentation,

A l'unanimité, (M. le Maire ne participe pas au vote),

APPROUVE le Compte Administratif 2021 de la Commune, lequel peut se résumer comme ci-dessous ;

Constate les identités de valeur avec les indications du Compte de Gestion 2021 relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de

roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs 2021 tels que résumés ci-après.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A1
EXECUTION DU BUDGET				
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)		DEPENSES		RECETTES
	Section de fonctionnement	A	2 334 568,15	G 2 724 874,04
	Section d'investissement	B	979 947,09	H 1 626 026,59
			+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I 150 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J 279 366,41 (si excédent)
			=	=
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	3 314 515,24	= G+H+I+J 4 780 267,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	445 063,90	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	445 063,90	= K+L 0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	2 334 568,15	= G+I+K 2 874 874,04
	Section d'investissement	= B+D+F	1 425 010,99	= H+J+L 1 905 393,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	3 759 579,14	= G+H+I+J+K+L 4 780 267,04

XIII. Affectation du résultat d'exploitation 2021 « Budget Principal Commune »

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif 2021 de la Commune,

Constatant que ce Compte Administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **540 305.89 €**

Décide d'affecter ce résultat d'exploitation comme suit :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 540 305.89 €

XIV. **Approbation du Budget Primitif 2022 « Budget Principal Commune »**

Cyril PUECH apporte les précisions suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses de fonctionnement augmentent de 150 000 € de 2020 à 2021, soit 6.8 %, passant de 2 183 000 € en 2020 à 2 334 000 € en 2021.
- Cette augmentation a 3 causes :
 - Une croissance de 67 000 € des charges de gestion courantes.
 - Une augmentation de la participation à C MES LOISIRS.
 - Une croissance de près de 90 000 € de la contribution communale au budget « Affaires scolaires ».
- Les dépenses de personnel sont inchangées entre 2020 et 2021 (715 000 € en 2021 contre 717 000 € en 2020). Une augmentation est prévue dans le budget 2022 (780 000 € prévus) pour la prise en compte de l'embauche du conseiller numérique en début d'année (25 000 € remboursés par l'Etat), le renfort S.T. / police municipale (suite à stage d'Aurélien PICOT) et un crédit voulu par l'exécutif en vue de la mise en place d'une prime au mérite : le C.I.A.
- Dans les prévisions de dépenses pour 2022, 128 000 € ne sont pas affectés (=réserve).
- Les demandes de chacun des services et des commissions ont été reprises. Pour dépenses nouvelles dans B.P. 2022
- Dépenses d'électricité passent de 63 000 € à 72 000 € entre 2020 et 2021.
- Idem dépenses de carburant qui augmentent de 40 % sur la même période (+ 3 000 €). Pour 2022, les dépenses d'énergie et de carburant ont été « gonflées » d'environ 50 % par rapport à 2021.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- La diminution des recettes de fonctionnement entre 2020 et 2021 n'est pas très importante mais elle a du sens car elle est liée à la 2^{ème} plus grosse recette du budget : les fonds frontaliers.
- Pour la 1^{ère} fois depuis longtemps, ils sont en diminution d'env. 20 000 € (704 000 € en 2020 contre 682 000 € en 2021). Cette baisse semble toutefois très conjoncturelle et liée aux épisodes COVID. Dans le B.P. 2022, nous avons toutefois envisagé, par mesure de prudence, une nouvelle diminution des fonds frontaliers.

- En 2021, le produit des impôts locaux a augmenté conformément aux prévisions (+ 28 000 €). Remarque : depuis 4 ans, le produit des impôts est en augmentation en raison de la croissance des bases (nombre de logements). Dans le projet de budget 2022, nous avons « tablé », par prudence, sur une hausse des impôts locaux limitée (+ 7 000 €).
- Comme prévu, la DGF (dotation de l'Etat) continue de « fondre ».
- Les droits de mutation sont stables depuis 4 ans (entre 80 000 € et 100 000 €).
- Remarque importante : l'intégralité de l'excédent de fonctionnement de l'année n-1 est viré en recette d'investissement dans le B.P. 2022. C'est important car ça veut dire que pour l'instant, en fonctionnement, les recettes de l'année couvrent les dépenses de l'année (ce qui n'a pas toujours été le cas).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- Remboursement du capital des emprunts en 2021 : 257 000 € (ajoutés au remboursement des intérêts qui s'élèvent à 123 000 €), la commune a remboursé 380 000 € d'emprunt sur le seul budget principal, ce qui représente 11.5 % de ses dépenses totales. Si l'on ajoute les deux emprunts de l'école et du restaurant scolaire (remboursement sur budget Affaires scolaires), le taux d'endettement passe à 14 % des dépenses.
Par comparaison, les dépenses de personnel (hors école et périscolaire) = 20 % des dépenses totales.
- Plus de 50 000 € sont prévus pour des acquisitions foncières, contre 17 500 € en 2021 (voir détail dans doc EXCEL).
- Un crédit de 67 000 € est prévu pour accompagner la création par THONON AGGLO des points d'apports volontaires (dont 40 000 € de travaux paysagers et 20 000 € de fond de concours pour l'enfouissement total).
- Un crédit de 45 000 € est proposé pour la mise en place d'un WC public à Essert et la réalisation d'un local technique permettant la remise en eau du bassin.
- Tous les projets de la commission AMENAGEMENT DU VILLAGE ont été retenus dans le projet de B.P. 2022.
- Projet Local jeunes = 80 000 € (report 2021).
- Cuve pour récupération des eaux de pluie du tennis = 10 000 € (report 2021).
- Accessibilité handicapés = 50 000 € (report de 2020 et 2021).
- Pumptrack = crédit nouveau pour aménager le pourtour et l'intérieur de l'équipement (23 000 €).

- Barrière plage : 100 000 € avaient été inscrits l'an dernier. Les travaux n'ont pas eu lieu. Il est proposé d'augmenter les crédits budgétaires conformément à la délibération du conseil municipal du 24 février dernier (proposition : 147 756 €).
- Travaux chemin des Broliets : prévu = 110 000 € mais travaux en 2023 et participation de l'aménageur à hauteur de 70 %.
- Projet salle des fêtes des Semiss = 800 000 €. Cette somme paraît encore insuffisante et devra être complétée sur le budget 2023. Le projet devrait être lancé cette année via un concours d'architectes.

NB : la prévision de dépense d'investissement (2 459 000 €) est particulièrement élevée comparée à ce qu'on dépense habituellement. Le montant réel des dépenses d'investissement pour la commune, lissé sur plusieurs années, c'est env. 1 000 000 €. A cela 2 explications :

- C'est une prévision qui regroupe des dépenses qui auront lieu de façon certaines en 2022 **mais aussi** des dépenses qui interviendront ultérieurement (salle des Semiss). Ne pas accorder trop d'importance à ce montant.
- Elle intègre des travaux réalisés et achevés en 2021 mais non **réglés au 31.12.2021** (ex : pumtrack, crèche...).

RECETTES D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'investissement, d'un montant de 2 459 000 € dans le projet de B.P. 2022, sont financées à hauteur de presque 60 % par l'excédent du budget 2021 ! En d'autres termes, ce sont les économies des années antérieures ou les travaux non réalisés qui permettent à la commune d'atteindre ce niveau d'investissement.
- Les dépenses prévisionnelles d'investissement sont financées, à hauteur de 12 %, par des subventions et dons. C'est largement insuffisant mais notons qu'aucune demande n'a encore été faite pour la salle des Semiss.

Conclusion générale :

Lorsque la commune aura réalisé l'ensemble des investissements figurant au présent budget + la salle des Semiss, elle n'aura plus de reports sur exercices précédents pour financer des nouveaux investissements. Or, les seules recettes d'investissement propres (FCTVA, taxe d'aménagement, subventions ...) sont insuffisantes pour financer les dépenses d'investissement de l'année (de l'ordre de 1 000 000 €). Des pistes devront être dégagées en fonctionnement ou avoir recours à l'emprunt, en tous cas pour le financement d'investissements lourds.

Alexandre RAYMOND souhaite obtenir quelques explications concernant les flux financiers (attributions de compensations positives ou négatives suite aux charges transférées) entre la commune et Thonon-Agglomération.

Le maire lui répond qu'après avoir été pendant longtemps positives, les attributions de compensations sont devenues négatives (la commune verse une compensation à Thonon-Agglomération) après le transfert à la structure intercommunale du « contingent incendie » à acquitter au département.

De même, depuis cette année, suite à la reprise par Thonon-Agglo de la compétence « défense incendie » et « eaux pluviales urbaines », l'attribution de compensation à verser à la structure intercommunale est encore majorée de plusieurs dizaines de milliers d'euros.

Le maire précise que le montant réel qui sera payé va aussi dépendre des conventions de travaux qui vont être passées entre les communes et Thonon-Agglo. Cette dernière va en effet confier aux services municipaux (qui seront en capacité d'intervenir) certains entretiens de fossés et autres équipements liés à la récupération des eaux de pluie en milieu urbain.

Bien évidemment, cela viendra en déduction des sommes à payer à Thonon-Agglomération.

Alexandre RAYMOND demande à Cyril PUECH ce qu'il entend par « pistes qui devront être dégagées en fonctionnement » pour financer des investissements lourds.

Cyril PUECH répond que ça signifie que des économies en fonctionnement devront être recherchées. Surtout, il pense que la réflexion en termes d'investissement doit se faire de façon pluriannuelle et englober toutes les années jusqu'à la fin du mandat.

Alexandre RAYMOND aimerait des précisions quant à l'impact financier de certaines décisions de justice qui pourraient peut-être intervenir dans le futur, relatives notamment à des contentieux R.H. Il parle aussi d'une condamnation de 7 000 € qui serait à verser à un agent.

Gérard TEDESCHI le rassure en précisant qu'aucune condamnation juridictionnelle ne devrait intervenir cette année ou les années suivantes par rapport aux contentieux qu'il a évoqués.

Il précise également que la condamnation dont Alexandre RAYMOND a fait état va être compensée par une dette locative de plus de 4 000 € ; la somme à déboursier pour la commune sera donc bien inférieure.

Avant de voter, Jacques GROSJEAN souhaite faire part de son ressenti : pour lui, « les choses sont un peu faites à la petite semaine. Ce qui est fait est insuffisant pour que Messery demeure ce qu'elle était par le passé ».

Il pense « qu'il manque la volonté politique » et que c'est aux élus de ce conseil municipal de « faire avancer le navire pour ne pas reculer ».

Nathalie VUARNET lui demande des explications, des exemples.

Jacques GROSJEAN lui répond qu'il ne souhaite pas ouvrir le débat à ce sujet et qu'il ne répondra pas.

Frédéric RODRIGUES prend la parole à son tour pour répondre à ce qui vient d'être dit par Jacques GROSJEAN.

Ce dernier réitère qu'il ne répondra pas et ne complètera pas son intervention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (14 votes pour, 3 votes contre)

Adopte le Budget Primitif 2022 de la Commune comme suit :

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	803 768,00	0,00	889 874,00	889 874,00	889 874,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	898 898,00	0,00	780 300,00	780 300,00	780 300,00
014	Atténuations de produits	89 906,00	0,00	120 750,00	120 750,00	120 750,00
65	Autres charges de gestion courante	827 514,00	0,00	757 608,00	757 608,00	757 608,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'étus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		2 598 086,00	0,00	2 548 532,00	2 548 532,00	2 548 532,00
66	Charges financières	123 325,00	0,00	114 190,00	114 190,00	114 190,00
67	Charges exceptionnelles	41 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		2 762 411,00	0,00	2 692 722,00	2 692 722,00	2 692 722,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	60 424,00		62 148,00	62 148,00	62 148,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		60 424,00		62 148,00	62 148,00	62 148,00
TOTAL		2 822 835,00	0,00	2 754 870,00	2 754 870,00	2 754 870,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 754 870,00
--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	8 660,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	46 078,00	0,00	101 240,00	101 240,00	101 240,00
73	Impôts et taxes	1 786 000,00	0,00	1 798 000,00	1 798 000,00	1 798 000,00
74	Dotations et participations	772 800,00	0,00	814 980,00	814 980,00	814 980,00
75	Autres produits de gestion courante	45 097,00	0,00	34 150,00	34 150,00	34 150,00
Total des recettes de gestion courante		2 658 635,00	0,00	2 753 370,00	2 753 370,00	2 753 370,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 200,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 672 835,00	0,00	2 754 870,00	2 754 870,00	2 754 870,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		2 672 835,00	0,00	2 754 870,00	2 754 870,00	2 754 870,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 754 870,00
--	---------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	12 100,00	2 075,00	9 000,00	9 000,00	11 075,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
21	Immobilisations corporelles	275 468,00	40 818,47	253 759,00	253 759,00	294 577,47
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 528 846,62	402 170,43	1 095 600,00	1 095 600,00	1 497 770,43
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	1 816 414,62	445 063,90	1 383 359,00	1 383 359,00	1 828 422,90
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 500,00	0,00	2 400,00	2 400,00	2 400,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	256 806,00	0,00	262 640,00	262 640,00	262 640,00
18	Compte de liaison : affectat ^{li} (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^{ion} et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	258 366,00	0,00	265 040,00	265 040,00	265 040,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 074 780,62	445 063,90	1 648 399,00	1 648 399,00	2 093 462,90
040	Opérat ^{ion} ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		366 206,00	366 206,00	366 206,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00		366 206,00	366 206,00	366 206,00
	TOTAL	2 074 780,62	445 063,90	2 014 605,00	2 014 605,00	2 459 668,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	2 459 668,90
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	466 000,00	0,00	287 763,10	287 763,10	287 763,10
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	466 000,00	0,00	287 763,10	287 763,10	287 763,10
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	374 500,00	0,00	276 400,00	276 400,00	276 400,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	892 490,21	0,00	540 305,89	540 305,89	540 305,89
138	Autres subvent ^{ions} invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	1 400,00	1 400,00	1 400,00
18	Compte de liaison : affectat ^{ion} (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^{ion} et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	1 268 990,21	0,00	818 105,89	818 105,89	818 105,89
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	1 734 990,21	0,00	1 105 868,99	1 105 868,99	1 105 868,99
021	Virement de la sect ^{ion} de fonctionnement (4)	60 424,00		62 148,00	62 148,00	62 148,00
040	Opérat ^{ion} ordre transfert entre sections (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		366 206,00	366 206,00	366 206,00
	Total des recettes d'ordre d'investissement	60 424,00		428 354,00	428 354,00	428 354,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	TOTAL	1 795 414,21	0,00	1 534 222,99	1 534 222,99	1 534 222,99
						+
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)					925 445,91
						=
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					2 459 668,90

XV. **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après avoir pris connaissance des bases d'imposition prévisionnelles 2022 et du produit fiscal attendu tels qu'ils résultent de l'état 1259 « Etat de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 »,

Après qu'il ait été rappelé que les parts communales et départementales de la taxe foncière sur les propriétés bâties ont fusionnées et sont affectées en totalité aux communes depuis 2021 en contrepartie des pertes de T.H.,

Décide de reconduire pour 2022 les taux d'imposition de 2021 tels que ci-dessous :

- Taxe foncière (bâti) : 27.51
- Taxe foncière (non bâti) : 59,53

XVI. **Remboursement des frais avancés par un élu (M. Claude GERARD)**

M. Claude GERARD se retire et ne participe ni au débat ni au vote.

Claude GERARD s'est déplacé à Sales, le 1^{er} mars dernier, avec une délégation élus/agents de Messery, pour y visiter une salle des fêtes.

M. Gérard a utilisé son véhicule personnel et a réglé les frais de restauration du midi pour 3 personnes.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au remboursement des frais de transport Messery/Sales de Claude GERARD en lui allouant une indemnité kilométrique de 104.75 € correspondant à la puissance fiscale de son véhicule (6 ch.) et au nombre de km parcourus (A.R.), soit 166 km, ainsi qu'au remboursement des frais de repas acquittés par l'intéressé et détaillés dans la facture jointe (54.40 €).

Le remboursement à effectuer s'élève donc à 159.15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité (Claude GERARD ne participe pas au vote),

Décide de rembourser à Claude GERARD ses frais de transport et ses frais et avances de restauration occasionnés lors du déplacement mentionné ci-dessus à hauteur de 159.15 €.

XVII. Remboursement de frais avancés par une bénévole de la bibliothèque

Mme LAMOLLE Nicole, bénévole à la bibliothèque municipale, a acheté sur ses deniers propres du matériel dans le cadre d'un atelier de contes organisé par la bibliothèque pour un montant de 15 €.

Il est donc proposé au conseil municipal de procéder au remboursement des frais avancés par M. LAMOLLE à hauteur de 15 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder au remboursement des frais avancés par Mme LAMOLLE et détaillés ci-dessus.

XVIII. Cession gratuite de terrain par la SCI LE PENAU (ch. de Sergyeu) à la commune

Le 25 novembre dernier, le conseil municipal a accepté d'acquérir à titre gratuit une parcelle de 56 m² appartenant à la SCI LE PENAU dans le cadre de l'aménagement et l'élargissement du chemin de Sergyeu (côté lac)

Il s'avère que d'autres parcelles peuvent également faire l'objet d'une cession gratuite au profit de la commune de la part de la SCI LE PENAU.

La cession gratuite portera sur une surface de 111 m² et concernera 4 parcelles, à savoir : parcelle D 2876, D 2878, D 2881 et D 2882.

Il est demandé au conseil d'autoriser cette acquisition à titre gratuit.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Donne son accord pour que la commune procède à cette acquisition gratuite,

Charge M. le Maire de signer tous documents y afférant.

XIX. Compte-rendu des actes

Signature le 28.2.2022 d'une convention de subvention au titre du dispositif « CONSEILLER NUMERIQUE France SERVICES »
Subvention : 25 000 €/an.

Signature le 22.11.2021 d'un contrat de maintenance avec la société TOKHEIM pour l'équipement de distribution de carburants des S.T.
Durée : 12 mois renouvelables tacitement. Coût : 1364.40 € TTC/an.

Le secrétaire de séance



Claude GERARD



Maire
Serge BEL